

Informations de base	
2020/2786(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Inclusion de la nouvelle substance psychoactive N,N-diéthyl-2-[[4-(1-méthyléthoxy)phényl]méthyl]-5-nitro-1H-benzimidazol-1-éthanamine (isotonitazène) dans la définition du terme «drogue» (modif. de l'annexe de la décision-cadre 2004/757/JAI du Conseil) Complétant 2013/0304(COD) Subject 4.20.03 Toxicomanie, alcoolisme et tabagisme 7.30.30.04 Lutte contre les drogues et le trafic de drogues	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
02/09/2020	Publication du document de base non-législatif	C(2020)05897	
09/09/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
16/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/11/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		